Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 07 octobre 2026

DELIBERATION 2026-11

Point n°1 Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 11 février 2026

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	**Titulaires**	**Suppléants**
ETAT	Thierry SABATHIER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Corine PETRO
	Patricia BAILLET	Aurélie BITUFWILA
	Sheila RAMPATH	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sylvie DAGONIA	Josette BOREL-LINCERTIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Patrick DOLLIN	Loïc TONTON
	Jean-Marie PILLI	Jim LAPIN
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean Philippe COURTOIS
	En cours de remplacement	En cours de remplacement
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Sonia THELEMAQUE (CARL)
	En cours de remplacement (CANBT)	En cours de remplacement (CAGSC)
	En cours de remplacement (CAPEX)	Francette JACQUES (CCMG)
OFB	Celia DORE	Félicia BANDOU
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	Maguy LYSIMAQUE	Maddly NIRELLEP-MONLOUIS
PNG	Harry OZIER-LAFONTAINE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Janis BEUVE
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Malik HIPPON	Darlionei ANDREIS
	Elodie LAPILUS	Lilian COSTA PROCOPIO

En visioconférence	5 Titulaires + 5 Suppléants
En présentiel	3 Titulaires + 1 Suppléant
Représenté (pouvoir)	1 Titulaire + 0 Suppléant

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Le Conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment son article L.131-9 III ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DEAL-RN 971-2025-05-12-00006 du 12 mai 2025 portant modification de l'arrêté DEAL-RN 971-2021-02-11-001 du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Considérant le procès-verbal du Conseil d'administration du 11 février 2026 présenté en séance,

APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE

DECIDE

ARTICLE 1 : D'adopter le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 11 février 2026, tel qu'annexé à la présente délibération.

Nombre de votants : 15

Ne prend pas part au vote : 0

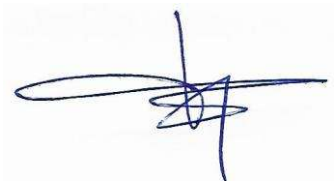
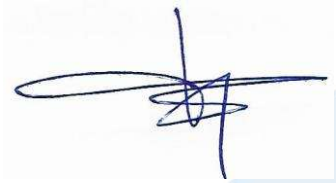
Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : **15**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 07 octobre 2026

La Présidence : - Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa publication le 12/10/2026 A Gourbeyre, le 07…/…10…/2026  Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Fait à Basse-Terre, le 07/10/2026 La Présidence du Conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe  Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO